

exposition

HOMOSEXUELS et dans LESBIENNES L'EUROPE NAZIE

Entrée libre | Mémorial de la Shoah | 17 rue Geoffroy-l'Asnier | 75004 Paris | www.memorialdelashoah.org

Photographie d'identité judiciaire de Willy Hadrossek condamné au titre du § 175 et déporté à Sachsenhausen Coll. Landesarchiv, Berlin.



HOMOSEXUELS ET LESBIENNES DANS L'EUROPE NAZIE PROCHAINEMENT



Soirée costumée à l'Institut für Sexualwissenschaft [Institut de sexologie]. À droite sur l'image, Magnus Hirschfeld, tenant la main de son amant de l'époque, Karl Giese. Berlin. 1920.
Coll. Magnus-Hirschfeld-Gesellschaft e.V., Berlin.

« Enjeu de mémoire, le destin des “triangles roses” a longtemps été invisibilisé. Cette exposition entend rendre compte, grâce à de nombreux documents originaux, du sort des homosexuels et des lesbiennes sous le régime nazi, entre stigmatisation, persécution et lutte pour la reconnaissance. »

Florence TAMAGNE, commissaire scientifique de l'exposition
Maîtresse de conférences en histoire contemporaine à l'Université de Lille,
Spécialiste de l'histoire de l'homosexualité

En 2021, pour la première fois en France, un musée d'histoire retrace de manière chronologique et thématique l'histoire de la persécution des homosexuels et lesbiennes sous le Troisième Reich en s'appuyant sur une riche sélection de documents pour la plupart jamais présentés en France.

Longtemps tabou, le destin des “triangles roses”, s'il est, depuis une trentaine d'années, l'objet de recherches historiques de premier plan, reste encore méconnu du grand public. Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, rares furent les hommes et femmes homosexuels à témoigner du sort qui fut le leur sous le régime nazi. En Allemagne, ils se virent nier le statut de victimes, du fait notamment du paragraphe 175 du Code pénal allemand, criminalisant les relations sexuelles entre hommes, qui resta en vigueur après 1945.

Ce n'est qu'à la faveur du mouvement de libération gay et lesbien des années 1970 que le sujet commença à être débattu, soulevant de nombreuses questions, constituant autant d'enjeux mémoriels : quelle fut la nature des persécutions ? Combien de personnes furent touchées ? Tous les homosexuels furent-ils visés ? Quel fut le sort des lesbiennes ? Quels furent les territoires concernés par la répression, notamment en France ? Comment honorer le souvenir des victimes ?

« Le sort des homosexuels et lesbiennes pendant la Seconde Guerre mondiale a longtemps été méconnu, et largement ignoré du grand public.

Ce n'est que depuis quelques dizaines d'années qu'ont été publiées des recherches historiques de premier plan qui permettent d'en connaître davantage. Et c'est le discours de Lionel Jospin en 2001 qui a permis d'initier le début d'une reconnaissance officielle de la déportation homosexuelle.

C'est pourquoi le Mémorial de la Shoah, en tant que musée et premier centre de recherches européen sur les génocides, se devait en 2021 de présenter au public une exposition sur ce thème qui explique la politique et l'attitude des nazis à l'encontre des femmes et hommes homosexuels dans le cadre de leurs théories raciales. »

Jacques Fredj,
directeur du Mémorial de la Shoah

S'appuyant sur une variété de documents, la plupart jamais présentés en France, cette exposition se propose de répondre à ces multiples interrogations en replaçant la persécution des femmes et des hommes homosexuels sous le régime nazi dans un cadre géographique large - même si l'Allemagne et la France seront privilégiées - et dans le temps long.

Si le début du XX^e siècle avait vu l'épanouissement d'une subculture homosexuelle dans les grandes capitales européennes (comme Berlin et Paris) et la naissance des premiers mouvements militants, les préjugés homophobes, relayés notamment par les discours religieux et médicaux, étaient fortement ancrés et de nombreux pays pénalisaient l'homosexualité masculine - plus rarement féminine. Le discours nazi prit racine sur ce terreau fertile, avant de trouver sa concrétisation dans la mise en place d'un système répressif de plus en plus radical et foisonnant.

Les femmes et les hommes homosexuels ont connu des destins hétérogènes. Certains choisirent l'exil, d'autres menèrent une double vie. Sur près de 100 000 homosexuels fichés par le régime, 50 000 environ firent l'objet d'une condamnation ; entre 5 000 et 15 000 furent envoyés en camp de concentration, où la plupart périrent, même si leur sort put varier considérablement en fonction du camp lui-même, mais aussi de leur date d'internement. Les lesbiennes restaient quant à elles hors du champ de la loi, sauf dans certains territoires, comme l'Autriche, et certaines furent déportées comme "asociales" ou "communistes". Le paragraphe 175 ne s'appliquait qu'aux ressortissants du Reich, allemands et habitants des territoires annexés, comme par exemple l'Alsace-Moselle. Dès lors, le sort des homosexuels dans les pays alliés de l'Allemagne, comme l'Italie, ou occupés par elle, a pu différer de manière sensible.

Des parcours de vie permettront de saisir ces questions dans toute leur complexité, alors que des femmes et des hommes homosexuels étaient aussi selon les cas, juifs, résistants, voire sympathisants du régime nazi. Une section rendra compte du lent processus de reconnaissance, depuis les projets de monuments et de plaques à la mémoire des victimes, qui se sont multipliés depuis les années 1980, jusqu'aux mesures institutionnelles, qui ont enclenché un processus de réhabilitation et d'indemnisation de celles-ci.

Un cycle de conférences, en prolongement de l'exposition, permettra d'approfondir ces différentes thématiques.

Commissaire scientifique de l'exposition : Florence Tamagne

Florence Tamagne est maîtresse de conférences en histoire contemporaine à l'Université de Lille. Spécialiste de l'histoire de l'homosexualité, elle a notamment publié *Histoire de l'homosexualité en Europe, Berlin, Londres, Paris, 1919-1939* (Seuil, 2000), *Mauvais genre ? Une histoire des représentations de l'homosexualité* (La Martinière, 2001) et *Le Crime du Palace. Enquête sur l'une des plus grandes affaires criminelles des années 1930* (Payot, 2017). Elle prépare actuellement un livre sur *Rock, jeunesse et politique en France, Grande-Bretagne, Allemagne (1956-1976)*.

3 QUESTIONS À FLORENCE TAMAGNE

Pouvez-vous nous expliquer la réflexion et les enjeux autour du titre de l'exposition Homosexuels et lesbiennes dans l'Europe nazie ?

L'exposition entend rendre compte des persécutions dont ont été victimes les personnes homosexuelles sous le régime nazi. Il a paru essentiel, même si les homosexuels ont été particulièrement visés, d'éclairer le cas des lesbiennes, souvent invisibilisées, et de montrer qu'elles ont pu subir, elles aussi, même si c'est de manière plus ponctuelle, une stigmatisation. Par ailleurs, il fallait rappeler que l'Allemagne ne fut pas le seul pays touché, mais que ces persécutions ont pu concerner, là encore à des degrés divers, des territoires occupés ou annexés par le Reich. L'inscription de l'exposition dans le temps long permet enfin de ne pas isoler la période nazie comme une parenthèse incompréhensible, mais de montrer qu'elle s'inscrit dans une longue histoire de répression de l'homosexualité en Europe.

Comment s'est construit dans le temps le témoignage des persécutions en-vers les homosexuels et les lesbiennes depuis la Shoah ?

Au lendemain de la guerre, rares sont les homosexuels à témoigner du sort qui fut le leur sous le régime nazi, même si certains

témoins, comme Eugen Kogon (*L'État SS*, 1946), évoquent la présence des « triangles roses » dans les camps, et si des revues homophiles y font allusion. C'est qu'en Allemagne les homosexuels se voient non seulement nier le statut de « victimes du nazisme », mais ils sont toujours susceptibles d'être condamnés au titre du §175 du code pénal, qui punit les relations sexuelles entre hommes. Il faut attendre les années 1970 pour que le sujet soit ouvertement débattu, sous l'influence des mouvements de libération gay et lesbien. Le témoignage d'Heinz Heger (1972), triangle rose autrichien, fait date, comme plus tard, en France, celui de Pierre Seel (1994).

Cette exposition s'inscrit dans un processus mémoriel long.

Qu'illustre-t-elle de la reconnaissance de ces histoires singulières ?

La reconnaissance s'est faite par étapes, d'abord sous la pression des associations homosexuelles, qui font du triangle rose un symbole des luttes LGBT, dans un processus de réappropriation du stigmaté, à la manière d'Act Up par exemple. A partir des années 1980, les publications scientifiques sur le sujet sont plus nombreuses et une reconnaissance institutionnelle s'amorce, avec des monuments, des plaques mais aussi des gestes forts, comme le vote, en 2002,



Plaque apposée en 2010 au camp de concentration de Natzweiler-Struthof. Natzwiller France. 14 avril 2013. Photo Lionel Allorge, Wikimedia.

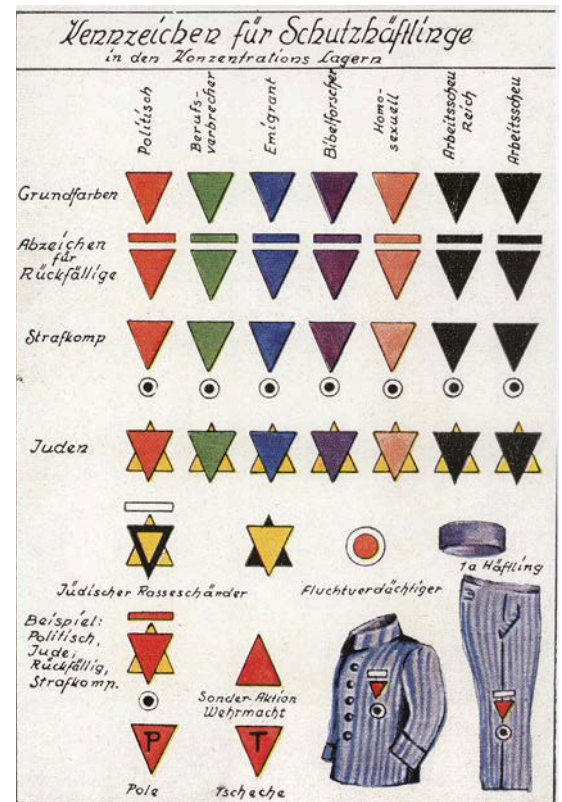
par le Bundestag, de la réhabilitation des hommes condamnés au titre du §175 durant la période nazie, ce qui ouvre la voie à leur indemnisation, souvent posthume hélas.

Quelles furent les différentes formes de réactions à ces persécutions ?

Pour les homosexuels et lesbiennes allemands, l'arrivée d'Hitler au pouvoir se traduit par un retrait dans la sphère privée, alors que leurs lieux de rencontre étaient fermés, leurs journaux interdits et les mouvements militants dissous. Certains choisirent l'exil ou contractèrent des mariages blancs, à la manière de Klaus et Erika Mann. Une majorité des lesbiennes échappa à la répression, à condition de rester discrètes et de se conformer aux normes de genre en vigueur. L'exposition évoque certains parcours exceptionnels, comme celui de l'artiste juive Gertrude Sandmann qui échappa en 1942 à la déportation en simulant son suicide, et qui survécut grâce à l'aide d'une famille communiste, puis de son amante.

Qu'espérez-vous apprendre ou faire comprendre aux visiteurs avec cette exposition ?

En montrant l'ampleur des persécutions nazies, mais aussi la richesse des subcultures gay et lesbiennes qui existaient déjà au début du XX^e siècle, l'exposition répond à un enjeu de mémoire. Il y a aussi un enjeu scientifique, car il faut lutter contre les contre-vérités qui continuent parfois de circuler, par exemple sur la situation



Affiche en langue allemande représentant la classification des insignes portés par les détenus dans les camps de concentration. Allemagne, 1933-1945. Coll. Mémorial de la Shoah.

française. Il y a enfin un enjeu pédagogique, car cette histoire reste encore largement ignorée du grand public et notamment des jeunes générations. L'exposition nous invite de fait à la vigilance, alors que la lutte contre les LGBTphobies reste d'actualité tant à l'échelle nationale que mondiale. D'où l'intérêt que cette exposition se tienne au Mémorial de la Shoah qui a fait de la lutte contre le retour des haines l'un de ses objectifs.

PARCOURS DE L'EXPOSITION

Le parcours de cette exposition s'organise autour de quatre parties au sein desquelles les cas allemands et français sont volontairement privilégiés.

Débutant par l'évocation des premiers mouvements homosexuels de la fin du XIX^e siècle jusqu'aux années 1930, l'exposition aborde ensuite la persécution des homosexuels, principalement sous le régime nazi et dans un cadre européen et présente un panorama des répressions dans d'autres pays européens tels que l'Italie, l'Autriche et la France, pour se terminer sur les questions de mémoire et de reconnaissance depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale jusqu'aux périodes les plus récentes.

À l'intérieur de chaque partie, des parcours de vie témoignent du destin hétérogène des hommes et des femmes homosexuels durant cette période, alors qu'ils étaient parfois aussi juifs, résistants, voire sympathisants du régime.

PARTIE 1 : HOMOSEXUELS ET LESBIENNES DANS LES ANNÉES 1920

• L'espoir d'une émancipation

Les premiers mouvements homosexuels se créent en Allemagne à la fin du XIX^e siècle, à l'instar du Comité scientifique humanitaire (*Wissenschaftlich-humanitäres Komitee*, 1897) de Magnus Hirschfeld, qui demande l'abrogation du §175. Ils publient des journaux (*Die Freundschaft*, *Die Freundin*...), organisent des conférences, font signer des pétitions, sans succès probant. En France, la revue *Inversions* (1924) est rapidement censurée. Durant les années folles, homosexuels et lesbiennes se retrouvent dans des salons privés, comme celui de la poétesse américaine Natalie Barney à Paris, mais aussi dans des bars, des cabarets, tels l'Eldorado à Berlin ou Le Monocle à Paris, ainsi que dans de grands bals travestis comme celui de Magic-City à Paris. La visibilité homosexuelle s'affirme également dans l'art (Christian Schad, *Jeanne Mammen*...), la littérature (André Gide, *Corydon*, 1924 ; Klaus Mann, *Der fromme Tanz*, 1926 ; Radclyffe Hall, *The Well of Loneliness*, 1928 ; Colette, *Ces plaisirs*, 1932 ; Christopher Isherwood, *Goodbye to Berlin*, 1939...) et le cinéma (Richard Oswald, *Anders als die Andern*, 1919 ; Leontine Sagan, *Mädchen in Uniform*, 1931).

Pour une majorité d'hommes et de femmes, la discrétion reste cependant de mise. Certains contractent des mariages de raison (voire des mariages blancs) et mènent une double vie. L'usage de codes (mots d'argot, couleurs affichées, comme le violet ou le mauve) permet de lier des relations dans une société encore majoritairement hostile.



Photographie d'identité judiciaire de Rudolf Müller. Issue du dossier « Müller, Rudolf pour vol, falsification de documents, fornication contre-nature ». Hambourg. 1934. Coll. Staatsarchiv Hamburg, 242-4 Kriminalbiologische Sammelstelle, Nr. 714.

• Le poids de l'homophobie

En 1791, la France abroge l'ancien crime de sodomie, passible de la peine de mort, y gagnant une réputation durable de tolérance. Si certains pays, comme l'Italie ou la Belgique, font de même sous l'influence du Code pénal napoléonien, d'autres continuent de pénaliser les relations sexuelles entre hommes d'une peine de prison (Allemagne, Grande-Bretagne...), plus rarement entre femmes (Autriche, Suède, certains cantons suisses...) car le lesbianisme reste invisibilisé. Néanmoins, même dans les pays qui ne condamnent pas l'homosexualité, les lieux de drague homosexuels, tels les urinoirs, les jardins publics ou les bars, font l'objet d'une surveillance policière, et il est possible d'être poursuivi pour outrage public à la pudeur, ou dans le cadre d'affaires impliquant des mineurs.

De plus, alors que l'homosexualité est considérée par beaucoup comme un péché, nombre de médecins y voient une forme de dégénérescence ou une perversion qui pourrait, sous certaines conditions, être « guérie ». Les stéréotypes dominent : « l'inverti » serait efféminé ; la lesbienne, parfois confondue avec la « garçonne », masculine. Les homosexuels, qui formeraient une « franc-maçonnerie du vice », sont vus comme des traîtres en puissance, d'autant que l'homosexualité est présentée comme une importation étrangère (le « vice allemand » en France). Les lesbiennes, quant à elles, noyauteraient les mouvements féministes. Tous seraient responsables d'une « corruption de la jeunesse ».



Magnus Hirschfeld. Photo Becker et Maas, dédiée par Magnus Hirschfeld. Berlin. 1927. Coll. Magnus-Hirschfeld-Gesellschaft e.V., Berlin.

MAGNUS HIRSCHFELD (1868-1935)

Le sexologue Magnus Hirschfeld fonde, le 14 mai 1897, à Berlin, le *Wissenschaftlich-humanitäres Komitee* (WhK, Comité scientifique humanitaire), premier mouvement homosexuel au monde. En 1907, il témoigne comme expert lors de l'affaire Eulenburg, conseiller de Guillaume II, accusé d'homosexualité. Dans l'entre-deux-guerres, il participe à la création de la Ligue mondiale pour la réforme sexuelle (1921-1932), qui milite pour le contrôle des naissances, le droit au divorce et la dépénalisation de l'homosexualité. Il publie de nombreux ouvrages et revues, donne des conférences et devient une figure internationalement connue. Juif, homosexuel, connu pour ses sympathies de gauche, Hirschfeld est honni par les nazis. Il est heureusement en voyage lors de l'attaque, en mai 1933, de son Institut de sexologie. Il meurt en exil à Nice.



Pillage de la bibliothèque de Magnus Hirschfeld, directeur de l'Institut de sexologie de Berlin, par des étudiants allemands et des membres de la SA. Berlin. 6 mai 1933. Coll. United States Holocaust Memorial Museum (Washington), courtesy of National Archives and Records Administration, College Park.

PARTIE 2 : HOMOSEXUALITÉ ET NAZISME : DISCOURS, FORMES ET ÉTAPES DE LA RÉPRESSION



Des étudiants allemands de la Deutsche Hochschule für Leibesübungen (DHfL) [Université allemande d'éducation physique] défilent devant l'Institut de sexologie avant le pillage du bâtiment. Berlin. 6 mai 1933. Coll. United States Holocaust Memorial Museum (Washington), courtesy of National Archives and Records Administration, College Park.

• Des discours ambigus et contradictoires

Le positionnement du NSDAP – le parti nazi – sur l'homosexualité resta longtemps ambigu. Les organisations nazies, telles que la SA, la SS, ou les Jeunesses hitlériennes, valorisaient l'amitié entre hommes, selon le principe du *Männerbund*, l'État viril. Ernst Röhm, chef de la SA, était lui-même un homosexuel notoire. Le régime nazi usait par ailleurs d'une esthétique homoérotique, bien visible par exemple dans les sculptures monumentales d'Arno Breker ou celles de Joseph Thorak, ou dans la production cinématographique de Leni Riefenstahl. La propagande communiste, à partir de 1934, associa ainsi l'homosexualité à une « perversion fasciste », cliché repris par les exilés allemands, et qui perdura jusqu'après la guerre (Luchino Visconti, *Les Damnés*, 1969).

Certains dirigeants nazis, en premier lieu Heinrich Himmler, développèrent cependant très tôt une rhétorique homophobe radicale, dénonçant l'homosexualité comme une conséquence du mélange des races. Le NSDAP s'était opposé, en 1927 et 1928, à l'abrogation du §175 et Magnus Hirschfeld, lors de ses meetings à Munich, fut à plusieurs reprises victime d'agressions. Dans la perspective nazie, l'homosexuel n'avait pas de valeur sociale. S'il refusait de se plier aux exigences de la nation allemande (se marier, faire des enfants), dans un contexte d'angoisse démographique et de lutte pour la conquête de l'espace vital, il devait être mis au pas, « guéri », « rééduqué », sinon éliminé.

Extraits du discours aux officiers SS prononcé par Heinrich Himmler à Bad Tölz, le 18 février 1937

« Si j'admets qu'il y a un à deux millions d'homosexuels, cela signifie que 7 à 8% ou 10% des individus de sexe masculin sont homosexuels. Et si la situation ne change pas, cela signifie que notre peuple sera anéanti par cette maladie contagieuse. (...) »

L'homosexuel est naturellement un objet idéal de pression, d'abord parce qu'il est lui-même passible de sanctions, deuxièmement parce que c'est un type malléable, et troisièmement parce qu'il est veule et dépourvu de toute volonté. (...) »

Aujourd'hui encore, il se présente tous les mois un cas d'homosexualité dans la SS. Nous avons de huit à dix cas par an. J'ai donc décidé la chose suivante : dans tous les cas, ces individus seront officiellement dégradés, exclus de la SS et traduits devant un tribunal. Après avoir purgé la peine infligée par le tribunal, ils seront internés sur mon ordre dans un camp de concentration et abattus pendant une « tentative d'évasion ». (...) J'espère ainsi extirper ces gens de la SS - jusqu'au dernier. Je veux préserver le sang noble que nous recevons dans notre organisation et l'œuvre d'assainissement racial que nous poursuivons pour l'Allemagne. »

Publiés dans Heinrich Himmler, *Discours secrets*, Paris, Gallimard, 1978.

Dans son discours aux officiers SS du 18 février 1937, à Bad Tölz, le Reichsführer-SS Himmler, à rebours des idées d'Hans Blüher, liste les dangers que l'homosexualité fait peser sur l'Allemagne : dénatalité, trahison, décadence de la race... La menace est plus grave encore dans la SS, supposée incarner l'élite de la nation et régénérer le pays. La mise à mort apparaît alors comme l'ultime solution.

• Une mise en œuvre différenciée

Dès l'arrivée d'Hitler au pouvoir, en février 1933, les revues homosexuelles sont interdites, les clubs fermés, les mouvements militants dissous. La répression touche d'abord Berlin, la province étant inégalement et parfois tardivement touchée. Suite à un décret du 10 février 1934, les arrestations visent alors en priorité les prostitués, travestis, « corrupteurs de la jeunesse » et récidivistes, d'abord incarcérés à la Columbia-Haus, à Berlin-Tempelhof. Certains sont ensuite envoyés en camp de concentration (Lichtenburg, Dachau...), parfois sans avoir été jugés.

La Nuit des longs couteaux (29-30 juin 1934), avec l'élimination de Röhm, marque un tournant. Le 1^{er} septembre 1935, un nouveau §175, remanié, entre en vigueur. Tout acte sexuel, ou même toute expression de désir entre hommes, tombe désormais sous le coup de la loi. Les cas les plus graves sont passibles de dix ans de travaux forcés.

Le 10 octobre 1936, sur ordre d'Hitler, est créé au sein du bureau de la police criminelle du Reich (*Reichskriminalpolizeiamt*, RKPA) l'Office central du Reich pour combattre l'homosexualité et l'avortement (*Reichszentrale zur Bekämpfung der Homosexualität und Abtreibung*), avec pour mission d'enregistrer et de ficher tous les cas d'homosexuels qui lui sont rapportés. Il est dirigé par l'*Obersturmführer* Josef Meisinger, également à la tête du bureau spécial de la Gestapo chargé de ces affaires. La surveillance des lieux de rencontre est renforcée, les dénonciations encouragées, la répression accentuée.



Ernst Röhm. Allemagne. Années 1930.
Coll. Mémorial de la Shoah, Paris.

ERIKA (1905-1969) ET KLAUS MANN (1906-1949)

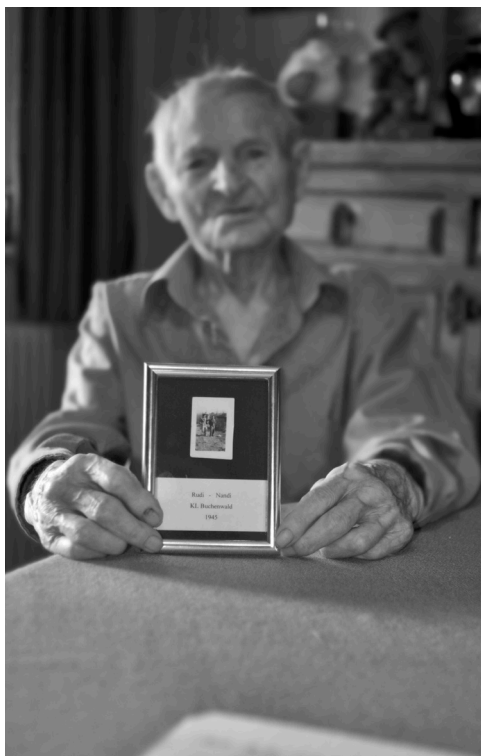
Figures de la vie intellectuelle et artistique de la République de Weimar, Erika et Klaus Mann, deux des enfants de Thomas Mann, s'illustrent dans la littérature et le journalisme, mais aussi, pour Erika, dans le théâtre. Tous deux homosexuels, engagés à gauche, ils fuient l'Allemagne en 1933. En exil à Amsterdam, Klaus publie la revue antinazie *Die Sammlung*, tandis qu'Erika, en Suisse, poursuit les activités antifascistes de son cabaret satirique *Die Pfeffermühle* [Le Moulin à poivre]. Ils émigrent tous deux aux États-Unis entre 1937 et 1938. Erika devient correspondante de guerre, tandis que Klaus s'engage dans l'armée américaine. En pleine guerre froide, réputés communistes et homosexuels, ils font l'objet d'une enquête du FBI. Klaus Mann, usé par la drogue, isolé, déprimé, se suicide en 1949 à Cannes. Erika Mann s'installe en Suisse en 1952.



Klaus Mann (1906-1949) et sa sœur Erika Mann (1905-1969).
Photo Lotte Jacobi. 1930. Coll. Monacensia im Hildebrandhaus -
Literaturarchiv. KM F 295. Avec l'aimable autorisation de Frido Mann.

PARTIE 3 : LES « TRIANGLES ROSES » ET LA DÉPORTATION HOMOSEXUELLE

• Le sort des triangles roses dans les camps



Rudolf Brazda. 2010. Photographie : Gérard Bohrer.

Les condamnés au titre du §175 connurent des destins hétérogènes. Si une majorité d'entre eux subit une peine de prison, une minorité fut envoyée en camp de concentration, avant ou après avoir purgé sa peine, afin d'y être « rééduquée » par le travail. Certains, jugés « guéris », furent ensuite intégrés à la Wehrmacht. D'autres furent envoyés en hôpital psychiatrique, et parfois « euthanasiés ». Ceux qui étaient condamnés par les tribunaux militaires étaient exécutés ou envoyés dans des missions suicides. D'autres, en revanche, furent exceptionnellement relâchés. Il ne fut cependant jamais question d'« exterminer » les homosexuels dans leur ensemble.

Dans les camps, les triangles roses durent affronter des conditions de détention inhumaines. Ils étaient fréquemment assignés à la compagnie disciplinaire et aux tâches les plus difficiles, comme dans la carrière d'argile à Sachsenhausen. Certains furent castrés, d'autres soumis à des expériences médicales. Ces tortures étaient accentuées par l'isolement. Les triangles roses ne constituaient, au maximum, que 1 % de l'effectif global des camps, et ils étaient souvent isolés dans des blocs à part, par crainte de la « contagion », alors que les autres détenus, qui les assimilaient aux kapos qui extorquaient des faveurs sexuelles aux prisonniers, leur étaient souvent hostiles. Ils étaient de fait, à certaines périodes, au plus bas de la hiérarchie des camps, juste au-dessus des Juifs.



Insigne de Josef Kohout avec son matricule. Coll. United States Holocaust Memorial Museum (Washington), don de Wilhelm A. Kroepl.

• Le cas des lesbiennes

Phénomène jugé secondaire et facilement contrôlable par le régime nazi, le lesbianisme ne fut pas criminalisé lors de la refonte du §175. Si les lesbiennes virent leur subculture détruite, la majorité d'entre elles échappa à la répression, à condition de rester discrètes et de se conformer aux normes de genre en vigueur. Dans ce climat hostile, certaines s'exilèrent ou contractèrent un mariage blanc. Les femmes arrêtées le furent souvent sous un autre prétexte, même si leur homosexualité put constituer une circonstance aggravante. En Autriche, qui pénalisait le lesbianisme, la période après l'Anschluss vit une forte hausse des condamnations.

Déportées, ces femmes ne portaient pas le triangle rose, mais étaient enregistrées selon les cas comme juives, politiques, asociales et/ou criminelles. On ne trouve que de rares traces de leur présence dans les camps, où elles furent souvent victimes d'humiliations et de viols ; certaines furent forcées de se prostituer dans le bordel du camp, sous la promesse d'être ensuite libérées.

Dans les camps, par exemple à Ravensbrück, si des amitiés homosexuelles purent se nouer entre femmes, elles étaient sévèrement punies si découvertes. Les prisonnières lesbiennes pouvaient également souffrir de l'ostracisme de la part de leurs codétenues, d'autant que les femmes kapos et certains triangles noirs (« asociales ») ou verts (« droits communs ») étaient elles-mêmes virilisées (« julots ») et accusées d'être homosexuelles (Germaine Tillion, *Le Verfügbar aux enfers*, 1944-1945).



EVA KOTCHEVER (1891-1943)

Chawa Złoczower est née en 1891 à Mława (Pologne, alors sous domination russe). À 21 ans elle émigre aux États-Unis, change son nom en Eve Adams et rencontre Emma Goldman et d'autres activistes et intellectuels anarchistes. En 1925, elle ouvre à New York l'*Eve Adams' Tearoom*, un café-salon littéraire fréquenté par de nombreuses femmes, dont des lesbiennes. La police arrête Eve Adams et ferme le lieu. Accusée de « turpitude morale » et d'avoir publié un « livre indécent », *Lesbian Love*, elle est condamnée à dix-huit mois de prison et expulsée vers la Pologne en 1927.

Eva Kotchever (son nouvel alias) vit à Paris pendant les années 1930 et se lie avec Hella Olstein, immigrée juive polonaise. En 1943, elles sont arrêtées à Nice, et déportées par le convoi n° 63 du 17 décembre vers Auschwitz.

Chawa Złoczower et Hella Olstein en France, 1934. Lieu inconnu.
© Collection privée Daniel Olstein.

• L'Europe nazie

Le sort des homosexuels dans les pays alliés de l'Allemagne, annexés ou occupés par elle, a pu différer de manière sensible.

Le §175 ne s'appliquait ainsi qu'aux ressortissants du Reich, allemands et habitants des territoires annexés. Les nazis voyant l'homosexualité comme une forme de dégénérescence, sa présence dans des populations jugées « inférieures » était indifférente, sinon bénéfique.

Dans l'ancien Empire austro-hongrois, la situation était très complexe : le §175 s'appliquait dans les Sudètes annexées, mais le protectorat de Bohême-Moravie, créé en 1939, prenait en compte, selon les zones, mais aussi l'ethnicité, les droits allemand, autrichien ou hongrois – moins sévères –, voire le droit polonais, qui ne pénalisait pas l'homosexualité.

Aux Pays-Bas, le §175 fut introduit en 1940, aux côtés de la Section 248 bis du Code pénal néerlandais qui pénalisait déjà les relations homosexuelles avec des mineurs, mais il ne fut pas appliqué de manière systématique. En Italie, où l'homosexualité n'était pas pénalisée, l'exil d'une centaine de « pédérastes passifs » vers les îles Tremiti fut néanmoins organisé à partir de 1938. Certains virent leur peine commuée en 1940, d'autres furent évacués en juillet 1942.

Chez les alliés, la Grande-Bretagne, les États-Unis, l'URSS (depuis 1934), entre autres, pénalisaient aussi les relations sexuelles entre hommes. Trois pays neutres, l'Islande, en 1940, la Suisse, en 1942 (sauf dans l'armée), et la Suède, en 1944, dépénalisèrent alors les relations homosexuelles entre adultes consentants.

74 *Widernatürl. Unzucht § 175. — Unzucht an Willenslosen, Kindern § 176.*

Strafk. § 73 Nr. 1 OVO.

§ 175. Die widernatürliche Unzucht, welche zwischen Personen männlichen Geschlechts oder von Menschen mit Tieren begangen wird, ist mit Gefängnis zu bestrafen; auch kann auf Verlust der bürgerlichen Ehrenrechte erkannt werden.

1. Widernatürliche Unzucht zwischen Personen männlichen Geschlechts, auch Päderastie (Knabenliebe) genannt, wird nur bestraft, wenn es zu beifolgsähnlicher Berührung des Körpers des einen Teils mit dem Geschlechtsteil des anderen Teils gekommen ist. Samenerguß ist jedoch nicht erforderlich. Beide Teile, auch der leidende Teil, sind strafbar, einerlei ob sie geschlechtliche Befriedigung suchten oder der eine Teil vielleicht nur des Erwerbs wegen sich die Handlung gefallen ließ.

Andere als die oben erwähnten unzuchtigen Handlungen, also bloße gegenseitige Cuanie (Selbstbefriedigung), fallen nicht unter die Strafbestimmung.

2. Auch widernatürliche Unzucht von Menschen beiderlei Geschlechts mit Tieren (Kühen, Schafen, Hühnern etc.), auch „Sodomie“ genannt, wird nur bestraft, wenn es zu beifolgsähnlicher Berührung des Körpers des Tieres mit dem Geschlechtsteil des Menschen gekommen ist. Verschiedenheit des Geschlechts des Menschen und des Tieres ist nicht erforderlich.

3. Der Versuch widernatürlicher Unzucht ist nicht strafbar.

4. Widernatürliche Unzucht zwischen Personen weiblichen Geschlechts (sog. lesbische Liebe) ist nicht strafbar, sofern nicht etwa ein Teil noch unter 14 Jahren ist (§ 176³ StGB).

§ 176. Mit Zuchthaus bis zu zehn Jahren wird bestraft, wer

Schwurg. § 80 OVO.

1. mit Gewalt unzuchtige Handlungen an einer Frauensperson vornimmt oder dieselbe durch Drohung mit gegenwärtiger Gefahr für Leib oder Leben zur Duldung unzuchtiger Handlungen nötigt;

2. eine in einem willenlosen oder bewußtlosen Zustande befindliche oder eine geisteskrante Frauensperson zum außerehelichen Beischlaf mißbraucht, oder

Strafk. § 73 Nr. 4 OVO.

3. mit Personen unter vierzehn Jahren unzuchtige Handlungen vornimmt oder dieselben zur Verübung oder Duldung unzuchtiger Handlungen verleitet.

Sind mildernde Umstände vorhanden, so tritt Gefängnisstrafe nicht unter sechs Monaten ein.

1. Unzuchtige Handlungen sind in Bemerkung 1 zu § 174 oben erläutert.

LE PARAGRAPHE 175

Le §175 du Code pénal allemand est resté en vigueur de 1871 à 1994. De 1871 à 1935 n'était pénalisée que la « débauche contre nature », comprise par la jurisprudence comme les « actes ressemblant au coït », que ce soit entre hommes, ou entre hommes et animaux. À partir de 1935, la « débauche » en général tombe sous le coup de la loi, élargissant le champ d'application. Le §175a pénalise alors les actes sexuels « aggravés » entre hommes (« séduction » d'un mineur de moins de 21 ans par un majeur, prostitution, usage de la force, de l'autorité) jusqu'à dix ans de travaux forcés. La version de 1935 fut conservée par la RFA jusqu'en 1969 tandis que la RDA revint à la version de 1871 et ce jusqu'en 1968. Une discrimination sur l'âge de la majorité sexuelle fut maintenue jusqu'en 1994.

Au total, la seule période nazie compte pour près de 40% du nombre de condamnations, avec des peines en moyenne plus sévères. Il faut cependant rappeler que la grande majorité des homosexuels ont réussi à survivre durant cette période, même s'ils furent des cibles permanentes du régime.

Code pénal allemand. Strafgesetzbuch für das Deutsche Reich, vom 15. Mai 1871 - Code pénal de l'Empire allemand du 15 mai 1871, München und Berlin 1912. J. Schweizer Verlag (Arthur Sellier) © Coll. Mémorial de la Shoah, Paris.

• La France

La situation française est complexe.

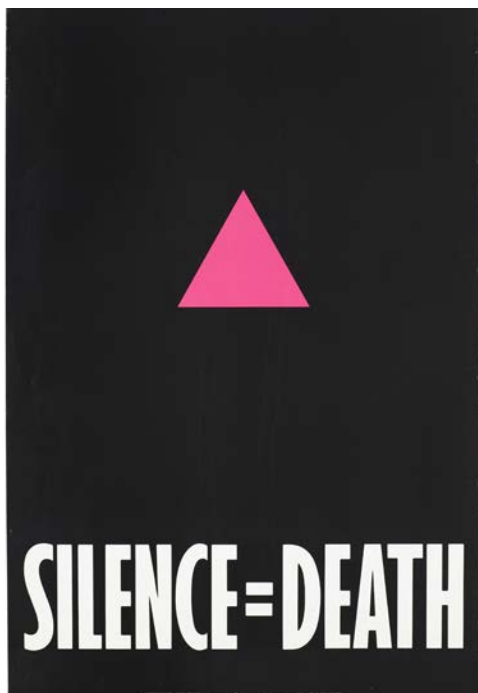
Le 6 août 1942, le régime de Vichy met en place une loi fixant l'âge de la majorité sexuelle à 21 ans pour les relations entre personnes de même sexe, contre 13 ans pour les relations hétérosexuelles, mais son impact reste alors limité. Une vie homosexuelle clandestine se poursuit sur le territoire, notamment à Paris, autour de bars, de clubs, et dans l'entourage de certaines personnalités (Jean Cocteau, Suzy Solidor...).

Si les milieux de la collaboration fustigent les « invertis », jugés avec d'autres responsables de la défaite, la Résistance impose après-guerre la figure du collaborateur homosexuel (Abel Bonnard, dit « la Gestapette », Robert Brasillach, Maurice Sachs, Violette Morris...), invisibilisant dès lors la présence d'homosexuels et de lesbiennes dans ses propres rangs (Roger Stéphane, Pascal Copeau, Daniel Cordier, Claude Cahun...).

En France occupée, seule la justice militaire allemande peut poursuivre au titre du §175. En Alsace-Moselle, annexée au Reich, le Code pénal français continue d'être appliqué jusqu'en 1942, même si le §175 est introduit progressivement à partir de 1941. Les procès sont donc rares jusqu'en 1942, même si les poursuites peuvent être rétroactives et les peines sévères. Pour autant, la répression extrajudiciaire de l'homosexualité est intense dès l'été 1940 en Alsace : fichage ; expulsion d'homosexuels vers la France « de l'intérieur » ; détention au camp de sûreté de Schirmeck. Certains sont libérés, d'autres expulsés, d'autres, enfin, envoyés en camp de concentration après une peine de prison.

PARTIE 4 : UNE LONGUE QUÊTE DE RECONNAISSANCE

• Des témoignages ignorés, une répression continue



Affiche conçue pour le projet « Silence = Death » par un collectif new-yorkais composé de Avram Finkelstein, Jorge Soccarás, Brian Howard, Oliver Johnston, Charles Kreloff et Chris Lione et reprise par The AIDS Coalition To Unleash Power 669136i. Photo no. L0052822. Domaine public.

Au lendemain de la guerre, rares sont les homosexuels à témoigner du sort qui fut le leur sous le régime nazi, même si certains témoins, comme Eugen Kogon (*L'État SS*, 1946), évoquent la présence des triangles roses dans les camps, et si des revues homophiles, à l'instar d'*Arcadie* (1954-1982) en France, y font ponctuellement allusion.

C'est qu'en Allemagne les homosexuels se voient non seulement nier le statut de « victimes du nazisme », mais ils sont toujours susceptibles d'être condamnés au titre du §175, en vigueur jusqu'en 1969 en RFA, et jusqu'en 1968 en RDA. En Angleterre, la dépénalisation a lieu en 1967, après des années de répression (suicide d'Alan Turing en 1954). En France, la loi de 1942 n'est abrogée qu'en 1982. La psychiatrisation de l'homosexualité s'accroît, à l'Ouest comme à l'Est.

Il faut attendre les années 1970 pour que la déportation pour motif d'homosexualité soit ouvertement débattue, sous l'influence des mouvements de libération gay et lesbien. Les chiffres, incertains, sont alors souvent exagérés. Le témoignage d'Heinz Heger (1972), triangle rose autrichien, fait date, comme plus tard, en France, celui de Pierre Seel (1994).

Avec *Bent* (1979), pièce de Martin Sherman portée au cinéma en 1997, la déportation homosexuelle commence à être connue du grand public. Le triangle rose, parfois inversé, s'impose comme un référent identitaire LGBT, utilisé par exemple par Act Up dans la lutte contre le sida.

• Le temps long de la reconnaissance officielle

Dès 1975, à Dachau, en RFA, et dès 1983, à Buchenwald, en RDA, des associations homosexuelles tentent de déposer des gerbes à la mémoire des triangles roses. En mai 1985, le président ouest-allemand Richard Von Weizsäcker reconnaît publiquement la persécution des homosexuels sous le régime nazi. Le 17 mai 2002, le Bundestag vote finalement la réhabilitation – pour beaucoup posthume – des hommes condamnés au titre du §175 durant la période nazie, ouvrant la voie à leur indemnisation.

En France, lors des cérémonies du Souvenir de la Déportation, les associations homosexuelles se heurtent aux associations d'anciens combattants, dans un climat parfois tendu. Il faut attendre le discours de Lionel Jospin du 26 avril 2001, confirmé par celui de Jacques Chirac, du 24 avril 2005, pour amorcer le début d'une reconnaissance officielle.

Aujourd'hui, des monuments (Homomonument, Amsterdam, 1987 ; Tiergarten, Berlin, 2008...) et des plaques (Neuengamme, Hambourg, 1985 ; Natzweiler-Struthof, 2010...) honorent la mémoire des victimes homosexuelles du nazisme. Des documentaires (*Paragraphe 175*, de Rob Epstein et Jeffrey Friedman, 2000) relaient la parole des survivants. La recherche scientifique s'est emparée du sujet, proposant des analyses du cas allemand, et de plus en plus des pays alliés et occupés. En France, les travaux se sont multipliés depuis les années 2000, permettant de préciser la nature et l'ampleur de la répression sur son territoire.

CYCLE DE RENCONTRES – HOMOSEXUELS ET LESBIENNES DANS L'EUROPE NAZIE

JEUDI 15 AVRIL

19h30

CONFÉRENCE INAUGURALE DU CYCLE

L'entre-deux-guerres : essor de la vie associative, répression et opprobre sociale en Europe

Après 1918, Berlin est l'épicentre d'un puissant mouvement de revendication de la vie homosexuelle, qui donne lieu à la création d'associations, de clubs, de cabarets et d'une presse homosexuelle et lesbienne très riche. La théorie de l'existence d'un « troisième sexe » défendue par Magnus Hirschfeld, ainsi que les enquêtes sur la sexualité et les recherches menées par son Institut, créé en 1919, ont un rayonnement important dans les différents pays européens.

En présence de **Florence Tamagne**, historienne, maîtresse de conférences à l'Université de Lille, **Ralf Dose**, historien, co-fondateur de la Magnus Hirschfeld Gesellschaft, et **Rainer Hernn**, docteur en histoire de la médecine à l'Institute for the History of Medicine and Ethics in Medicine, Charité University Medicine, Berlin. Animée par **Suzanne Robichon**, essayiste et militante féministe.

DIMANCHE 2 MAI

14h30

Homosexualité et idéologie nazie : la mise en place des persécutions

Dès 1933, les homosexuels sont persécutés par le régime nazi. Comment est-on passé d'une homosexualité ouvertement présente au sein du mouvement de jeunesse du *Wandervogel* et de sa banalisation dans la SA à la mise en œuvre de persécutions ciblées ? Comment se conjuguent, au sein de l'idéologie nazie, l'exaltation du *Männerbund*, la politique familiale ramenant les femmes à un rôle de reproductrice et la mise en place d'un ordre excluant les homosexuels ?

En présence de **Johann Chapoutot**, professeur d'histoire contemporaine à Sorbonne Université, **Kirsten Plötz**, historienne indépendante, et **Régis Schlagdenhauffen**, sociologue, maître de conférences à l'EHESS.

Animée par **Fabrice Virgili**, historien, directeur de recherches au CNRS.

JEUDI 6 MAI

19h00

Escape to Life: the Erika & Klaus Mann Story d'Andrea Weiss et Wieland Speck

Allemagne, documentaire, 85 mn, Jezebel productions, 2000, VF.

Les aventures d'Erika et de Klaus Mann vues à travers des images d'archives, performances filmées d'Erika Mann, mises en scène des œuvres de Klaus Mann et anecdotes de leurs proches. Depuis les années folles et les premiers écrits jusqu'à la montée du nazisme et leur exil, en passant par la création du cabaret *Die Pfeffermühle* (Le Moulin à poivre), ce documentaire est un hommage captivant aux « enfants terribles » de Thomas Mann.

I En présence des réalisateurs.

DIMANCHE 9 MAI

14h30

Comment vivre et survivre quand s'installe la terreur ? S'exiler, résister, se cacher ?

Quelques portraits...

Face à la mise en place des persécutions et des arrestations, quelles ont été les réactions possibles ? Nombre d'intellectuels et d'artistes vont fuir, comme Erika et Klaus Mann, ou Charlotte Wolff. Tandis que d'autres ne pourront le faire ou n'en auront pas les moyens. Comment réagir ? Essayer de se dissimuler ? Ou bien au contraire résister par de petits gestes du quotidien ou de manière plus active ? Quelques portraits retraceront ces destins.

En présence de **Katja Koblitz**, titre et institution, d'**Andreas Pretzel**, historien, conseiller scientifique au Forschungsstelle Archiv für Sexualwissenschaft, et de **Jean-Luc Schwab**, historien, président de l'Amicale nationale Natzweiler-Struthof. Animée par **Sonia Combe**, chercheuse à l'ISP-CNRS (Université de Paris-Ouest) et chercheuse associée au Centre Marc-Bloch (Berlin).

JEUDI 23 SEPTEMBRE

16h30

Anders als die Andern (Différent des autres) de Richard Oswald

Allemagne, fiction, 51 mn, 1919, Filmmuseum München.

Nouvelle version restaurée, 2021.

Le violoniste virtuose Paul Körner est victime d'un maître-chanteur qui le dénonce pour infraction au §175. Co-écrit par Magnus Hirschfeld, qui y joue son propre rôle, *Anders als die Andern* est un des tout premiers films sur le thème de l'homosexualité. Interdit au moment de sa sortie, il fut ensuite brûlé par les nazis. On l'a longtemps cru perdu jusqu'à ce que, 40 ans plus tard, des fragments du film, des photos et des documents conservés émanant des archives de la censure ont été retrouvés. Le film a pu ainsi faire l'objet d'une restauration par le Filmmuseum de Munich.

En présence de **Matthias Steinle**, maître de conférences en études cinématographiques à l'université Paris 3.

JEUDI 30 SEPTEMBRE

20h30

Die Pfeffermühle, cabaret résistant d'Erika Mann

Le 1^{er} janvier 1933, Erika Mann fonde à Munich, avec son frère Klaus et des amis artistes, un cabaret antinazi. Malgré l'arrivée d'Hitler au pouvoir, la troupe continue de jouer. Contrainte à l'exil peu après, elle donne plus de mille représentations à travers l'Europe. Son programme littéraire et poétique très engagé révèle de jeunes artistes animés par la nécessité de résister au totalitarisme avec les seules armes dont ils disposent : l'expression artistique et l'humour. La performance propose de donner un aperçu de ces textes inédits en français.

En présence de **Sarah Darnaud**, comédienne, **Dominique Laure Miermont-Grente**, traductrice, biographe, et éditrice de l'œuvre de Klaus Mann, et de **Bernadette Pourquié**, artiste-auteure, traductrice des textes du cabaret *Die Pfeffermühle*.

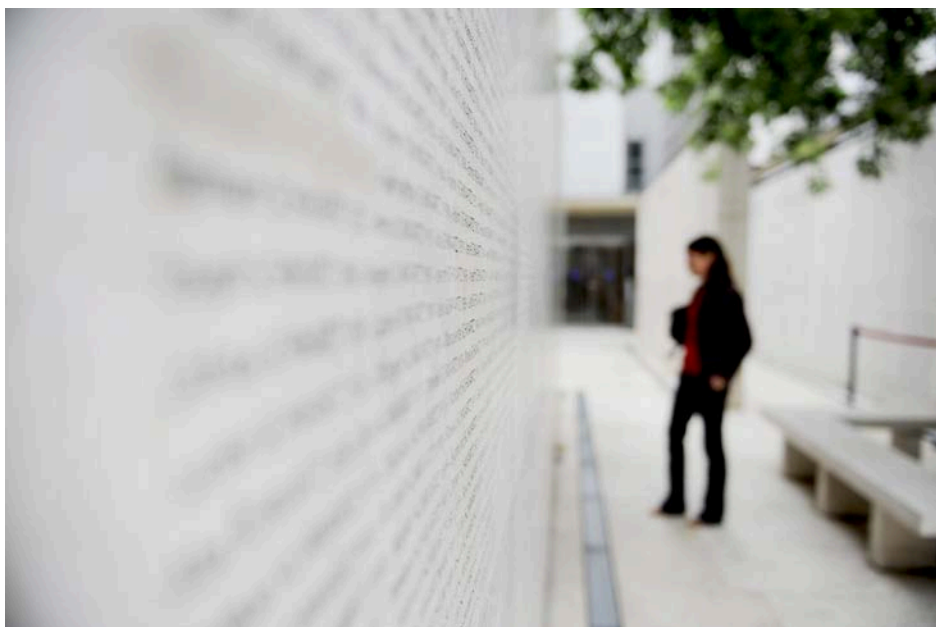
VISITE GUIDÉE

Les visites guidées sont également proposées sur demande aux groupes.

Sur réservation au 01 53 01 17 26 ou par email à reservation.groupe@memorialdelashoah.org

SITE DÉDIÉ À L'EXPOSITION

<http://expo-homosexuels-lesbiennes.memorialdelashoah.org/>



INFORMATIONS PRATIQUES

Mémorial de la Shoah
17, rue Geoffroy-l'Asnier
Paris 4^e
Tél. : 01 42 77 44 72
contact@memorialdelashoah.org
www.memorialdelashoah.org

Ouverture de 10h à 18h
Tous les jours, sauf le samedi.
Nocturne jusqu'à 22h le jeudi.

Entrée libre et gratuite
Métro Saint-Paul ou Hôtel-de-Ville

CONTACT PRESSE

Pierre Laporte Communication
Clarys Lutaud-Nony
Laurent Jourden
memorial@pierre-laporte.com
01 45 23 14 14

LE MÉMORIAL DE LA SHOAH

Le Mémorial de la Shoah, plus grand centre d'archives en Europe sur l'histoire de la Shoah, est un lieu de mémoire, de pédagogie et de transmission sur l'histoire du génocide des Juifs pendant la Seconde Guerre mondiale en Europe. Il réunit aujourd'hui cinq sites : le Mémorial de la Shoah de Paris et du site de Drancy, le lieu de mémoire du Chambon-sur-Lignon (Haute-Loire), le CERCIL Musée - mémorial des enfants du Vel d'Hiv (Loiret), le Centre culturel Jules Isaac de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).

Ouvert au public le 27 janvier 2005 dans le quartier historique du Marais, le site parisien offre de nombreux espaces et un programme de sensibilisation conçu pour chaque type de public : une exposition permanente sur la Shoah et l'histoire des Juifs en France pendant la Seconde Guerre mondiale, un espace d'expositions temporaires, un auditorium programmant des projections, des colloques, le Mur des Noms où sont gravés les noms des 76 000 hommes, femmes et enfants juifs déportés depuis la France entre 1942 et 1944 dans le cadre de la « Solution finale », le centre de documentation (50 millions de pièces d'archives et 1 500 archives sonores, 350 000 photographies, 3 900 dessins et objets, 12 000 affiches et cartes postales, 30 000 documents cinéma, 14 500 titres de films dont 2 500 témoignages, 80 000 ouvrages) et sa salle de lecture, des espaces pédagogiques où se déroulent des ateliers pour enfants et des animations pour les classes et pour les enseignants, ainsi qu'une librairie spécialisée.

Une meilleure connaissance de l'histoire de la Shoah vise à lutter également contre le retour de la haine et contre toutes formes d'intolérance aujourd'hui : le Mémorial travaille aussi depuis plus de dix ans à l'enseignement des autres génocides du XX^e siècle tels que le génocide des Tutsis au Rwanda ou encore le génocide des Arméniens.